

été approuvés. De plus, je demande si le loyer a déjà été payé ou s'il ne le sera qu'une fois les réparations terminées.

L'hon. H. A. STEWART: La meilleure façon, je pense, de répondre à l'honorable député, c'est de donner l'histoire complète, brève et concise de toute l'affaire. Le bail existait depuis longtemps et le loyer était très modéré pour cette ville. Le département désirait obtenir un meilleur logement et la municipalité offrit de nous le fournir dans l'édifice municipal. Les honorables membres de ce comité, en hommes d'affaires raisonnables, admettront que dans le cas où le gouvernement fédéral peut louer un certain espace convenable dans un édifice municipal pour y installer le bureau de poste, le Gouvernement rend un service à la municipalité en acceptant l'offre. Il est vrai que dans les derniers crédits, on avait inclus une somme de \$20,000 pour la construction d'un bureau de poste dans cette ville. Mon honorable ami semble déçus de voir que cette somme n'a pas été dépensée. Voyons ce que la dépense réelle aurait été. Le crédit était de \$20,000. D'après notre expérience, il est raisonnable de supposer que le coût de l'édifice aurait dépassé cette somme de \$5,000 ou \$10,000. L'intérêt sur une somme de \$30,000 à 5 p. 100 serait de \$1,500; les salaires du gardien auraient absorbé \$500 ou \$600, peut-être plus; puis il faudrait payer le chauffage et l'entretien. Les frais annuels du service postal auraient absorbé une somme de \$2,000 à \$3,000. Nous avons obtenu un local convenable pour \$1,000 par année. Je prétends que cette sage économie est à l'avantage non seulement de la municipalité directement mais du pays tout entier. Chaque fois que j'aurai l'occasion de rendre un semblable service au pays, je me propose d'en profiter. Le bail a été signé pour cinq ans, et nous avons à notre disposition une partie du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville. Nous n'avons pas à nous occuper d'avoir un gardien ou d'autres dépenses similaires. La ville paye les taxes, au besoin, et fournit l'eau, le chauffage, la lumière, l'assurance et s'occupe du nettoyage, de l'enlèvement de la neige et des réparations petites et grandes. On a soigneusement étudié l'offre avant de l'accepter et j'ai cru qu'elle était favorable à tous les intéressés. Nous avons une résolution du conseil local approuvant la décision du Gouvernement et, à mon avis, cette décision était motivée à tous les points de vue.

M. POULIOT: Le bail contient-il une clause permettant au Gouvernement d'y mettre fin en aucun temps?

L'hon. H. A. STEWART: Non, c'est un bail ordinaire pour un terme de cinq ans, [M. Pouliot.]

sans clause spéciale. Mon honorable ami a dit que l'état sanitaire de l'édifice était mauvais. Il est difficile de croire qu'un conseil municipal maintienne un édifice dans un tel état. Dans tous les cas, les autorités provinciales s'occupent de ces questions et nous n'avons, je crois, rien à craindre sous ce rapport. Nous verrons certainement à ce que l'installation soit convenable et dans un état sanitaire satisfaisant.

M. POULIOT: Je remercie l'honorable ministre pour cette déclaration. Il est absolument vrai que les autorités provinciales s'occupent des questions d'hygiène et, par conséquent, je dirai que le directeur de l'hygiène a condamné l'édifice comme étant peu sanitaire. La ville a négligé l'état sanitaire de l'édifice. Le ministre me dira-t-il si l'on a payé un loyer plus élevé aux autorités municipales avant que les réparations ne soient terminées?

L'hon. H. A. STEWART: Les renseignements que j'ai ici ne disent pas quand les versements du loyer sont payables. Je regrette de ne pouvoir dire à mon honorable ami si une partie du loyer a été versée ou non.

M. POULIOT: Je désire attirer de nouveau l'attention du ministre sur le fait que durant l'hiver les menuisiers, les manœuvres et ouvriers de la ville étaient sans travail. Je fais cette déclaration d'après des renseignements personnels, car quelques-uns de ces gens sont venus me demander la charité. Si l'on avait entrepris la construction de cet édifice, pour lequel un crédit avait été voté, ces hommes auraient eu l'occasion de travailler et n'auraient pas subi l'humiliation de demander la charité pendant l'hiver. Trois-Pistoles, je l'admet, n'est pas une grande ville, mais c'est la seconde de ma circonscription, et tout honnête député qui fera le tour de la Gaspésie en automobile cet été aura l'occasion de la visiter. L'édifice dans lequel le Gouvernement a loué un espace est très laid et, comme je l'ai déjà dit, dans un état sanitaire déplorable. Les conservateurs de cette région ont apparemment frustré les efforts que j'ai faits pour fournir du travail aux artisans et ouvriers de chez nous, simplement parce que ce crédit de \$20,000 a été inséré dans le budget à la suite d'une demande que j'ai faite à l'ancien ministre du Travail. J'espère qu'à l'avenir l'honorable ministre sera plus prudent lorsqu'il recevra des observations de ces tories au cœur dur.

L'hon. H. A. STEWART: J'espère pouvoir un bon jour aller visiter le comté de mon honorable ami et je serai heureux d'arrêter aux Trois-Pistoles.